

Galerie d'Art Émergence

Convention de Niveau de Service (CNS) — Artiste

Adresse de la galerie :

2130-1, rue Crescent
Montréal (Québec) H3G 2B8
info@emergencemtl.com

La présente convention de niveau de service (la « Convention ») est conclue entre:

Galerie d'Art Émergence (la « Galerie »),
et
(l'« Artiste »)(Date de submission)

1. Objectif

Cette convention a pour but de définir les modalités relatives à l'exposition, la présentation, la promotion et la vente des œuvres de l'Artiste par la Galerie.

2. Durée de l'exposition

- Durant cette période, les œuvres **doivent rester sur place** à la Galerie et ne peuvent être retirées sans l'accord écrit de la direction.

3. Encadrement et présentation

- Toutes les œuvres doivent être livrées **professionnellement, encadrées, et prêtes à être exposées**.
- La Galerie se réserve le droit de refuser toute œuvre qui ne respecterait pas les standards de présentation professionnelle.

Galerie d'Art Émergence

Convention de Niveau de Service (CNS) — Artiste

4. Livraison et ramassage

- L'Artiste est **entièrement responsable des frais et de la logistique de livraison et de ramassage** de ses œuvres à la Galerie.
- Les œuvres doivent être récupérées **dans les dix (10) jours ouvrables** suivant la fin de l'exposition, sauf entente écrite contraire.

5. Vente en ligne

- Pendant la durée de l'exposition, les œuvres de l'Artiste seront mises en **vente en ligne** sur le site Web de la Galerie ou toute autre plateforme associée.
- La Galerie prendra en charge la mise en ligne, la promotion et la gestion des demandes d'achat.

6. Conditions de vente et paiements

- Toutes ventes effectuées par la Galerie (sur place ou en ligne) seront traitées par son **système de point de vente (POS)**.
- Les **frais de traitement standard** (frais de carte de crédit, frais bancaires ou de plateforme) seront déduits du prix de vente.
- Le **montant net restant** sera versé à l'Artiste **dans un délai de 30 jours** suivant la conclusion de la vente.

7. Reproductions et impressions

- Si des reproductions ou estampes en édition limitée sont vendues durant ou après l'exposition :
 - Une **commission de 50 %** sur le prix de vente sera versée à la Galerie.

Galerie d'Art Émergence

Convention de Niveau de Service (CNS) — Artiste

- o Les reproductions ne seront mises en vente **qu'avec le consentement écrit de l'Artiste**, selon les termes d'une entente distincte.

8. Assurance et responsabilité

- La Galerie s'engage à prendre des mesures raisonnables pour protéger les œuvres durant l'exposition, mais **l'Artiste demeure responsable d'assurer ses œuvres** contre la perte, le vol ou les dommages pendant le transport et la période d'exposition.

9. Résiliation

- Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un **préavis écrit de 30 jours**, sous réserve que toutes les obligations en suspens soient respectées.

10. Droit applicable

La présente convention est régie par les lois en vigueur dans la **province de Québec**.